

SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2010

L'an deux mille dix, le dix sept novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni, en session ordinaire, sous la Présidence de M. GERBE Henri, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mmes DEMARCQ Valérie, PETIT Denise, ACIDE-REYNAUD Josiane, MINGAT Agnès.

MM. GELAS Gilles, GARDEUR Dominique, ROUDET Didier, BARBE Jean-David, FASS René, LEYGNIER Sylvain, NEVEJANS Bruno.

M. DOUCET a donné un pouvoir à M. ROUDET

ETAIT ABSENT : M. CHARMEIL Sébastien

SECRETARE : Mme ACIDE-REYNAUD Josiane

Monsieur le Maire précise qu'il a indiqué, lors de la séance du 20 octobre, un délai jusqu'à début novembre de mise en conformité du silo de M. DOUCET. Après lecture et approbation du compte rendu de la précédente séance, l'ordre du jour est abordé.

BAIL LOCATIF APPARTEMENT LA POSTE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que suite au départ de M. MICHON Loïc de l'appartement remis en état par la commune au-dessus de la poste, une annonce est parue pour trouver un nouveau locataire. M. GARDEUR propose la candidature de M. et Mme OZKUL Levent pour un loyer mensuel de 581.88 €

M. le Maire n'étant pas disponible pour la signature du bail, il propose au conseil municipal de donner procuration à M. GARDEUR Dominique pour la signature chez Maître ZWICK, notaire à ST SIMEON DE BRESSIEUX.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents DECIDE de fixer le montant du loyer à 581.88 € par mois ainsi qu'un mois de loyer de caution et DONNE PROCURATION à M. GARDEUR pour signer le bail chez Maître ZWICK, notaire.

APPROBATION MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

VU le Code de l'urbanisme, notamment les articles L.123-13, et R.123-19 du code de l'urbanisme

VU la délibération en date du 28 février 2008 ayant approuvé le PLU

VU l'ordonnance en date du 26 juillet 2010 de Monsieur le Président du Tribunal administratif de GRENOBLE désignant Monsieur Claude CARTIER en qualité de commissaire enquêteur

VU l'arrêté municipal en date du 27 juillet 2010 mettant le projet de modification du PLU à enquête publique

Entendu les conclusions du commissaire enquêteur,

Monsieur le Maire rappelle les raisons pour lesquelles une modification du plan d'occupation des sols a été engagée : afin de permettre l'ouverture à l'urbanisation d'une partie d'une zone AUh2a destinée à la réalisation d'un programme de logements collectifs.

Considérant que la modification du P.L.U telle qu'elle est présentée au Conseil Municipal est prête à être approuvée, conformément aux articles susvisés du code de l'urbanisme.

Le conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, décide :

- 1- d'approuver la modification du PLU telle qu'elle est annexée à la présente délibération.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois, et d'une mention insérée dans un journal diffusé dans le département conformément aux articles R.123-24 et R.123-25 du code de l'urbanisme

La modification du PLU approuvée est tenue à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

ENQUETE PUBLIQUE STATION D'EPURATION

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une enquête publique est ouverte, dans le cadre de la construction de la nouvelle station d'épuration intercommunale du Rival, du 08 novembre au 09 décembre 2010. Il invite le conseil à venir consulter le dossier en mairie pour émettre un avis ultérieurement.

AVENIR DE LA POSTE

Monsieur le Maire fait le compte-rendu, au conseil municipal, de la réunion qui a eu lieu ce matin même avec les responsables de la poste.

Ces derniers font 3 propositions à la commune :

- 1) Ouverture de la poste 12 h/semaine soit le lundi, jeudi et vendredi matin de 8 h 30 à 12 h 30 pour une durée de 6 mois à compter du 01/01/2011
- 2) Création d'une agence postale
- 3) Fermeture définitive de la poste

Le dépôt chez un commerçant n'est pas proposé, n'ayant obtenu aucune réponse favorable de l'ensemble des commerçants.

Après discussion, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'opter pour la première proposition soit l'ouverture de la poste 12 h/semaine.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un courrier va être envoyé à la direction de la poste et à M. le Président de la République pour une demande d'installation d'un distributeur automatique de billets sur notre commune.

MEZZANINE GYMNASSE

Monsieur le Maire laisse la parole à M. GELAS Gilles qui informe l'assemblée sur la suite donnée au projet de la mezzanine du gymnase.

Un marché adapté a été instauré car le montant HT du projet ne dépasse pas les 90 000 €HT.

Trois consultations ont été faites pour chacun des six lots.

Après vérification et analyse des offres, il a été décidé d'octroyer les lots aux moins-disant :

Lot maçonnerie : Sarl PISTONO pour 20 312,19 €HT

Lot étanchéité : Entreprise TEI pour 2 516,00 €HT

Lot doublages/isolation/peinture : Entreprise Quatre à Quatre Services pour 3 532,20 €HT

Lot serrurerie : Entreprise Serrurerie du Lac pour 19 469, 00 €HT

Lot électricité : Entreprise MARMONNIER pour 782, 94 €HT

Lot sols résine : Entreprise KARSANTI pour 5 761, 50 €HT

Le coût du projet se monte à 52 373,83 €HT.

M. GELAS précise qu'une mission de coordination sécurité, obligatoire, a été engagé avec la Sté CHARRIER CSPS pour 1205,00 €HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité valide ce marché et donne tous pouvoirs à M. le Maire pour signer les documents s'y afférents.

PROJET PETITE ENFANCE

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la décision de la Communauté de Communes du Pays de Chambaran d'arrêter le projet de la halte garderie itinérante des Chambaloux en 2012. Après plusieurs réunions avec les communes environnantes et la Communauté de Communes du Pays de Bièvre Liers, les élus de St Siméon de Bressieux et Brézins, en raison de la saturation des effectifs de la halte garderie de la Côte St André et de St Etienne de St Geoirs et au vu de la forte fréquentation des familles de St Siméon de Bressieux et de Brézins à la halte garderie des Chambaloux, ont été amené à une réflexion commune sur un projet de création d'une garderie multi accueil pour les enfants de 0 à 3 ans.

Cette structure serait ouverte 2 jours et demi par semaine dans chaque commune.

La CAF pourrait financer les investissements nécessaires à ce projet jusqu'à 80%. Concernant le fonctionnement, après le paiement des familles et les aides de la CAF, il resterait à la charge de chaque commune un coût de l'ordre de 23000 €de fonctionnement par an.

Des discussions sont en cours afin que la Communauté de Communes du Pays de Bièvre Liers prenne en charge l'administratif.

Après discussion, le conseil municipal donne un accord de principe sur ce projet.

M. le Maire demande à l'assemblée de réfléchir, pour une prochaine réunion de conseil, dans quel bâtiment ou lieu pourrait être réalisé cette structure.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire lit le courrier d'un habitant de la commune qui se plaint du manque de places sur le parking devant le boucher et le boulanger. Ce problème sera soumis à la commission voirie.
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'avancée du projet d'un Center-Parcs dans la forêt de Chambaran. L'association « Pour des Chambaran Sans Center-Parcs » a déposé des recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de prendre une motion de soutien au projet de Center-Parcs sur Roybon.

- Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier de M. DOUCET Franck qui demande l'autorisation au conseil municipal de modifier les essences des arbres à planter autour de ses silos. Il était conseillé des essences locales de type châtaigniers et hêtres pour les hautes tiges et aubépines, charmilles et noisetiers en basses tiges. M. DOUCET souhaiterait planter une haie de conifères qui sera opaque toute l'année donc masquerait mieux la construction. Le conseil municipal donne son accord pour cette modification et souhaiterait que soit planté, également, une haie de conifères au Sud des silos, ce qui n'avait pas été prévu dans le permis de construire mais serait apprécié par les habitants proches des silos pour masquer ces derniers.
- Monsieur GELAS Gilles informe l'assemblée d'un dépôt de permis de construire au nom de M. GENIN Sébastien au lieudit le Grand Chemin et d'un second au nom de M. HAACK au lieudit Rue des Caillères.

La séance est levée à 23 h.